



## Commission spéciale « Tripartite »

### Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 mai et 3 juin 2022
2. 8000A Projet de loi portant transposition de certaines mesures prévues par l'« Accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises et les organisations syndicales LCGB et CGFP » du 31 mars 2022 et modifiant :
  - 1° Code de la sécurité sociale ;
  - 2° le titre I<sup>er</sup> de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
  - 3° la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
  - 4° la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures ;
  - 5° l'article 3, paragraphe 7, de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
  - 6° la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant ;
  - 7° la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale- Rapporteur : Monsieur Gilles Baum  
  
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité, Ministère des Finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes  
M. Marco Philippy, M. Alain Espen, de l'Administration des contributions directes

M. Christian Lamesch, du groupe parlementaire DP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, M. Claude Wiseler

\*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 20 mai et 3 juin 2022**

L'approbation des projets de procès-verbal sous rubrique est reportée à une date ultérieure.

- 2. 8000A Projet de loi portant transposition de certaines mesures prévues par l'« Accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises et les organisations syndicales LCGB et CGFP » du 31 mars 2022 et modifiant :**
- 1° Code de la sécurité sociale ;**
  - 2° le titre I<sup>er</sup> de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
  - 3° la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;**
  - 4° la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures ;**
  - 5° l'article 3, paragraphe 7, de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;**
  - 6° la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale ; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant ;**
  - 7° la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale**

❖ **Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État**

Le Conseil d'État a rendu son avis complémentaire le 10 juin 2022. La Haute Corporation n'émet aucune observation relative aux amendements gouvernementaux du 2 juin 2022.

❖ **Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Le Président-Rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente son projet de rapport et propose quelques petites adaptations.

Il est ensuite passé au vote sur le projet de rapport.

- *Les membres de la Commission spéciale des groupes politiques CSV, DP, LSAP et déi gréng votent en faveur dudit projet de rapport. Le membre de la sensibilité politique Piraten s'abstient.*
- *La Commission spéciale propose le modèle 1 pour les débats en séance plénière.*

### **3. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**